



# Contrat d'énergie : comprendre pour mieux négocier

## Rédaction d'un cahier des charges et consultation de fournisseurs d'électricité



### 1 Se préparer : connaître ses besoins

- Etablir son profil de consommation : moyenne sur 3 ans ou « année type »
- Maîtriser ses consommations d'énergie (actions techniques...)
- Prendre en compte les futures évolutions de consommation (projets, nouvelles machines...)



Votre conseiller CCI peut vous aider à faire un état des lieux de votre profil de consommation et analyser votre contrat de fourniture d'énergie afin de vous préconiser des pistes d'amélioration.

### 2 Définir le cahier des charges

#### > Données administratives

- Nom de la société « raison sociale »
- Adresse de consommation « adresse site »
- Adresse de facturation « adresse facturation » (si différente)
- Numéro SIRET « xxx xxx xxx »
- Nom de la personne qui engage la société « nom + fonction du signataire »



#### > Données techniques

- Référence Acheminement Electricité (n°point de livraison) « 3000 xxx xxxxx xx (nouveau format) » ou « 163 xxxx xxxx xx » (ancien format)
- Option(s) tarifaire(s) souhaitée(s) « Tarif C4 (« ex Jaune ») »
  - version : Utilisations Moyennes / Utilisations Longues Tarif C2 ou C3 (« ex Vert ») :
  - option tarifaire : A5 / A8 / Sans Différenciation Tarifaire (SDT, = prix unique quelle que soit la tranche horaire)
- Puissance(s) souscrite(s) souhaitée(s) « Tarif C4 : xx kVA - Tarifs C2 et C3 : xx kW »  
! Bien préciser les puissances par tranche horaire si dégradé de puissance



Option tarifaire : se référer au contrat

- C2 : point de connexion raccordé en Haute Tension (HTA), auquel est associé un contrat unique et pour lequel la reconstitution des flux est assurée via la courbe de charge mesurée.
- C3 : point de connexion raccordé en Haute Tension (HTA), auquel est associé un contrat unique et pour lequel la reconstitution des flux est assurée via la courbe de charge profilée.
- C4 : point de connexion raccordé en Basse Tension (BT) > 36 kVA et auquel est associé un contrat unique.

- Type d'offre tarifaire souhaité : Préciser :
  - > coût du kWh
  - > volume de consommation
  - Tarif prix fixe (ferme sans ARENH\*) ou indexé à l'ARENH\* (préciser le %)
  - Prix unique ou horo-saisonnier (HP/HC, été/hiver ...)
  - Avec / sans engagement de consommation,
  - Avec / sans énergie renouvelable (le cas échéant préciser le %)
  - Le volume de consommation annuel sur lequel l'offre doit porter



Il est possible de demander aux fournisseurs différentes variantes lors de la réponse pour étudier les écarts de tarifs proposés en termes de coût de l'abonnement et coût du kWh.

\* ARENH = L'Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique est un droit pour les fournisseurs d'acheter de l'électricité à EDF à un prix régulé et pour des volumes déterminés par le régulateur. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le prix de l'ARENH est fixé à 42 €/MWh.

- Profil de consommation « Joindre un tableau représentatif d'une année de consommation (détail mensuel, par tranche horaire le cas échéant - cf ancien feuillet de gestion) Pour le tarif C2, joindre également les courbes de charges (relevés point toutes les 10 min) sur une année représentative »



## Contrat d'énergie : comprendre pour mieux négocier

Pour obtenir vos données techniques de consommation (bilan de consommation, points 10 min, ...) contactez votre fournisseur actuel ou faites la demande en ligne (données accessibles gratuitement).



### > Clauses complémentaires

- Début du contrat souhaité « date »
- Durée du contrat souhaitée « 12, 24, 36 mois ... »
- Date et heure de réponse\* « date + heure » ! S'assurer de la disponibilité du signataire ce jour-là
- Durée de validité de l'offre « tranche horaire (14h -17h) ou durée (24h, 48h..) »



Plus le délai de réponse demandé est court, plus l'offre peut être compétitive. Il en est de même pour la durée de validité (réactivité de la réponse indispensable)

### > Points à vérifier sur les paramètres des offres

- Coûts d'acheminement (= TURPE, tarif réglementé) Inclus ? Oui / Non  
Fixes sur la durée du contrat ? Oui / Non  
> si non : modalités de mise à jour ?
- Abonnement éventuel (cf fournisseur, hors TURPE) Contenu ? Fixe ? Oui / Non  
> si non : quelle part variable ? si oui : modalités de calcul ?
- Part ARENH (cf demande initiale) Incluse ? Oui / Non  
> si oui : quel taux ?
- Engagement de consommation (cf demande initiale) Présent ? Oui / Non  
> si oui : quelle quantité (kWh) ? Quelles conditions ?
- Redevance d'équilibre RTE Incluse ? Oui / Non  
Valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2015 : 0,15 € HT/MWh
- Fourniture d'électricité d'origine renouvelable (« contrat vert ») Proposés ? Oui / Non  
> si oui : quelle part (%) ? à quel coût ?

### > Points essentiels

- Services liés à la gestion et au suivi du contrat Bilan annuel : consommation + coût, détail par tranche horo-saisonnière et à minima mensuel, puissance maximale atteinte sur le mois, alertes dépassements conso et puissance, énergie réactive, frais divers, taxes ...  
Inclus ? Oui / Non  
> si oui : lesquels ?  
> si non : quel surcoût ?
- Accès internet aux données de consommation et de facturation Cf. liste de données ci-dessus (à minima contenu du bilan annuel)  
Inclus ? Oui / Non  
> si non : quel surcoût ?
- Dépôt de garantie Demandé ? Oui / Non
- Interlocuteur dédié Oui / Non
- Résiliation du contrat Conditions à faire préciser (cf CGV le plus souvent)

## 3

## Lancer la consultation

### > Attendre la période la plus favorable

- Suivre les cours du marché : par exemple via le site « [epexspot.com](http://epexspot.com) »
- Définir la période de consultation la plus favorable (en fonction du marché et du besoin)

### > Consulter les fournisseurs en 2 temps

- Préciser qu'il s'agit d'une demande de cotation « électricité » (« objet » du mail)
- Consultation large auprès de plusieurs fournisseurs : liste des fournisseurs accessible en ligne sur le site de la CCI Midi-Pyrénées <http://www.midi-pyrenees.cci.fr/energie-0>
- Seconde consultation : uniquement auprès des 2-3 fournisseurs ayant proposé les « meilleures » offres, demander un délai de réponse rapide et une durée de validité des offres courte.



Prévoir du temps pour analyser précisément les offres des fournisseurs et ainsi profiter des tarifs compétitifs liés à une durée de validité de l'offre courte.

### > Contractualiser avec le fournisseur ayant proposé l'offre la plus adaptée



Pour vous accompagner dans vos démarches, contactez votre conseiller CCI

**Emilie Larrouqué** – Animatrice Environnement, Sécurité, Développement Durable  
[emilie.larrouque@tarbes.cci.fr](mailto:emilie.larrouque@tarbes.cci.fr) - 05 62 51 88 72 – 06 11 92 34 70